

AFP, 14 février 2013

PARIS, 14 fév 2013 (AFP) - La commission des lois du Sénat a voté une proposition de loi centriste sur la reconnaissance du vote blanc déjà voté en novembre dernier par l'Assemblée nationale, a indiqué jeudi à l'AFP, le président de la commission, Jean-Pierre Sueur.

Ce texte du député UDI François Sauvadet prévoit que les votes blancs aux élections soient comptabilisés séparément des nuls, mais pas pris en compte dans les suffrages exprimés.

La commission a adopté un amendement qui stipule qu'une enveloppe vide ne correspond pas à un vote blanc mais à un vote nul.

Le gouvernement, par la voix du ministre des Relations avec le Parlement Alain Vidalies, avait donné lors du débat à l'Assemblée un avis favorable à la proposition de loi centriste modifiant l'article L-66 du Code électoral, mais à la condition que les votes blancs ne soient pas pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés.

Le texte sera examiné en séance au Sénat le 23 février.

Sur le serpent de mer d'une reconnaissance du vote blanc, trente textes parlementaires ont été déposés "en vingt ans et un seul adopté, en 2003, qui a été interrompu dans une navette au Sénat", avait rappelé le président de la commission des lois de l'Assemblée, Jean-Jacques Urvoas.

szb/rh/bfa